

L'INFORMATION DU PUBLIC SENSIBILISATION AUX ATMOSPHERES EXPLOSIVES

1. Objet

ALTA Prévention propose des formations dans le domaine de la sensibilisation aux atmosphères explosives à ses clients.

Ces formations sont réalisés en présentiel.

2. Pré-requis

- Posséder une compréhension orale et écrite du français.

3. Objectifs

La formation vise à situer le rôle des instances et de répertorier les obligations que lui impose le respect, à son niveau de la réglementation.

Elle vise à l'issue de la formation, à ce que le stagiaire sera capable :

- Informer / sensibiliser les différents intervenants des risques liés à la présence d'atmosphères explosives.
- De comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements en zone AtEx pour les utiliser dans les conditions optimales de sécurité. Intervenir dans une zone à risque d'explosion en respectant les règles de sécurité.

4. Contenu de la formation.

Il est détaillé sous forme de compétences à acquérir par le stagiaire afin d'atteindre les objectifs fixés.

Contexte réglementaire de l'ATEX 94/9/CE

- Appréhender le domaine d'application de la directive.
- Classification des équipements en groupes et catégories.
- Respecter les exigences essentielles de sécurité.
- S'approprier le marquage : le panneau ATEX.

Qu'est-ce qu'une ATEX ou ATmosphère EXplosive ?

- Définition d'une atmosphère explosive.
- Retour sur la notion de zone explosive ATEX et les mécanismes d'une explosion.
- Se représenter les risques et les effets d'une explosion.
- Panorama des substances inflammables.
- Quand peut-on être en présence d'une ATEX ?

Comment éviter l'explosion d'une ATEX ?

- Les gestes, pratiques et attitudes à éviter en zone ATEX : les consignes de sécurité.
- Passage en revue des produits et matériels interdits et autorisés en zone ATEX.
- Appréhender la notion de choc accidentel.
- Visualiser les modes de protection ATEX : EPI, outillage.

Appréhender les règles d'intervention en ATEX

- Connaître et mettre en place les consignes de sécurité spécifiques
- Incorporer le principe d'information et de communication auprès de ses accompagnants

Le contenu de la formation fait référence à différentes sources telles que le code du travail, des documents internes de l'entreprise et divers documents publiés par l'INRS.

Ces objectifs n'impliquent aucune obligation de résultats pour ALTA PREVENTION qui s'engage simplement à fournir au client l'ensemble du support documentaire détaillé dans son offre de formation.

5. Durée de la formation :

De 01 jours soit 07 heures (sur la base de 7 heures par jour).

6. Modalités et délais d'accès :

Contactez Enrique PLATA, Gérant d'ALTA PREVENTION :

-Par mail : formation@altaprevention.fr

-Par téléphone : 0699851053

-Par message en utilisant le formulaire web sur <https://www.altaprevention.com>

Vous serez recontacté rapidement par mail ou téléphone afin de définir ensemble la date et les modalités de votre formation selon le planning ALTA PREVENTION.

Les informations ci-après seront communiquées dans la convocation qui sera envoyée avant la formation.

La formation est délivrée en présentiel.

La formation a lieu du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 dans les locaux d'ALTA PREVENTION 13 route d'Archettes 88550 JARMENIL ou dans les locaux du client.

7. Prix et règlements

Les formations sont proposées par ALTA PREVENTION au tarif de Tarifs : de 180 € HT à 1600 € HT selon la formation inter ou intra entreprise : "Devis détaillé sur demande"

- . sur www.altaprevention.com,
- . formation@altaprevention.fr
- . Par téléphone au 06 99 85 10 53.

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur au jour de l'émission de la facture correspondante si le statut de l'organisme le prévoit.

8. Contact

Dans le cadre de son offre de formation, ALTA PREVENTION permet à ses clients de nous contacter via :

- . Une adresse mail : formation@altaprevention.fr.
- . Un numéro de téléphone : 0699851053.
- . Une adresse postale : 12 rue du Moulin 88510 ELOYES

9. Modalités d'évaluation

ALTA PREVENTION évalue les stagiaires :

Dans un 1er temps, ALTA PREVENTION définit les acquis des apprenants à un instant donné de la formation, par rapport à un objectif pédagogique défini par le formateur, fonction diagnostique.

Dans un 2ème temps, pour chaque apprenant, ou en global (sur l'ensemble de la formation) ALTA PREVENTION propose des axes d'amélioration (nouvelles situations d'apprentissage, reformulation, nouvelles méthodes ou techniques pédagogiques, ...) permettant au final, que tous les apprenants atteignent l'objectif défini, fonction régulatrice de l'évaluation formative.

Cela induit donc, de la part du formateur, une totale transparence du processus d'apprentissage et d'évaluation, en l'obligeant à établir et à exposer les objectifs d'apprentissage et l'évaluation.

Pour ce faire il utilise :

- des interrogations orales (questions à la cantonade, individuelles, ...)
 - des QCM (Questions à Choix Multiples) / QCU (Questions à Choix Unique)
 - des études de cas restituées en individuel ou en collectif
 - des mises en situation (c'est dans cette catégorie que se situent les cas concrets évoqués dans les recommandations qui permettent de contrôler la bonne acquisition des compétences par le stagiaire.
- L'évaluation a lieu avant la formation (niveau de départ) et à l'issue (niveau des acquis suite à la formation).

10. Méthodes mobilisées

ALTA PREVENTION évalue les stagiaires sur la base de :

- Méthode heuristique, pour la mise en œuvre de cette méthode, plusieurs techniques pédagogiques sont utilisables, telle que :

Remue-méninge (brainstorming), exercices des représentations, mes tests essais /erreurs, étude de cas, questionnement, l'analyse d'incident.

- Méthode démonstrative, pour la mise en œuvre de cette méthode, plusieurs techniques pédagogiques sont utilisables, telle que :

L'exposé direct, l'exposé interactif ou participatif, de vidéo, de diaporama, de démonstration pratique.

- Méthode applicative. Pour la mise en œuvre de cette méthode, plusieurs techniques pédagogiques sont utilisables, telle que :

Pour la partie théorique : Questions écrites QCU

Pour la partie pratique : Questions orales (pour certains points l'évaluation), Mises en situation de conduite.

Ce qui permet de contrôler la bonne acquisition des compétences par le stagiaire. L'évaluation a lieu à l'issue (niveau des acquis suite à la formation).

11. Accessibilité aux personnes handicapées

Dans le cadre des formations dispensées sur les sites d'ALTA PREVENTION, l'accueil des personnes en situation de handicap est possible après l'évaluation de la nature de l'handicap.

Les mesures à prendre, nécessaires à la réalisation d'une formation, sont à définir conjointement entre la personne en situation de l'handicap, son employeur si besoin et le référent handicap d'ALTA PREVENTION. Afin d'anticiper au mieux les besoins, il est demandé à chaque employeur inscrivant une personne reconnue en Qualité de Travailleur Handicapé de le signaler dès la prise de contact avec le service administratif.

Si vous êtes en situation de handicap, merci de contacter dès que possible notre référent handicap (Enrique PLATA au 06.99.85.10. 53) pour évaluer ensemble vos besoins et voir quelles solutions sont envisageables pour vous accompagner, vous former ou vous orienter.

L'accès à nos centres ne peut se faire qu'en véhicule personnel.

Aucun transport en commun, bus et train ne permet l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour rejoindre l'organisme ALTA PREVENTION.